

Sous Direction Technique

Département réseaux d'accès

Réf : AT/DOT29/SDT/DRA/4219/2022

Mascara le : 18/10/2022

Monsieur le Directeur

Opérationnel des Télécommunications de Mascara

A Monsieur MAKHLOUFI AHMED - Entreprise des Installations téléphoniques
Sise à cité 261 lots – Ain El Beidha – Mascara

Objet : Mise en demeure

PROJET : Dossier de paiement des travaux de maintenance des réseaux urbains

Contrat N° : 06 /2021 du 04/05/ 2021

Bon de commande : N°210250 du 08/11/2021

Lieu : Zone CMP Ghriss.

ODS N° : 109/2021 du 07/10/2021 ;

ODS N° : 119/2021 du 05/12/2021 ;



Votre entreprise détentrice d'un Bon de commande des travaux de la maintenance des réseaux câbles urbains à zone CMP ghriss est mise en demeure de n'avoir pas encore déposée de dossier pour paiement des travaux exécutés liés aux ordres de service de démarrage des travaux ODS N°109/2021 du 07.10.2021 et ODS N°119 du 05.12.2021.

Malgré les rappels faites par mes services auprès de votre entreprise, aucune démarche pour mettre à jour votre dossier de paiement qui présente un retard flagrant et nuit à votre image de marque.

Cet état de fait a mis la Direction Opérationnelle dans une situation délicate pour l'assainissement du dossier de paiement du présent bon de commande.

Par conséquent, je vous invite de mettre à jour votre dossier de paiement dès la réception de ma présente lettre dans les délais ne dépassant pas les trois jours (72 heures), faute de quoi la direction opérationnelle de Mascara est tenue d'appliquer la réglementation en vigueur conformément aux clauses du contrat.

Important et particulièrement signalé .

Signé le DOT de Mascara.


BENYAMINA Abdelkrim
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Mascara (1)